

Dossier d’inscription

Certificat Médical / Questionnaire Médical

Autorisation parentale

Règlement

Charte de l’EDG



**INSCRIPTION ECOLE DE GOLF 2023 / 2024**

**1 ENFANT : 110€ + 10€ AS, licence obligatoire non comprise**

**Nom : Prénom : n**

Souhaite participer au cours du :

* Mercredi ou
* Samedi

**2ème ENFANT et +  : 100€ + 10€ AS licence obligatoire non comprise**

**Nom : Prénom : n**

Souhaite participer au cours du :

* Samedi

* Mercredi ou

**Tarif 1ère année de Golf : 90€ + 10€ AS, licence obligatoire non comprise**

**Nom : Prénom : n**

Souhaite participer au cours du :

* Samedi :

* Mercredi ou

**Répartition des groupes :**

Mercredi : Samedi :

* + - * + Griffons d’Argent de 9h à 10h30
				+ Griffons de Bronze de 10h à 11h
				+ Griffons d’Or de 10h30 à 12h
				+ Griffons d’Argent de 13h30 à 15h
				+ Griffons de Bronze de 14h30 à 15h30
				+ Griffons d’Or de 15h à 16h30

L’école de Golf propose des **stages** pendant les vacances scolaires, durant la saison golfique.

La **sélection sera effectuée par le Coach**. L’école de Golf se réserve le droit d’annuler l’un d’entre eux si le nombre de participants était insuffisant.

**Mon enfant souhaite participer aux stages**

|  |
| --- |
|  |

**Total à régler pour la saison de l’Ecole de Golf 2023/2024 : €**

**Je soussigné(e) atteste avoir pris connaissance de l’ensemble des documents du dossier d’inscription.**

**Fait à, le \_\_ / \_\_ / 2023**

 **Signature :**

**Autorisation parentale**

Nous soussignons, Monsieur et Madame\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, autorisons notre fils / fille\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ à participer aux séances de l’Ecole de Golf durant la saison 2023 – 2024.

Par ailleurs, nous autorisons les entraineurs ou bénévoles (ASBC) désignés par le Golf de Poitiers-Châlons, à véhiculer notre enfant \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ pour se rendre sur un lieu d’hébergement ou un lieu d’entrainement ou de championnat.

Ceci est valable pour tout véhicule à moteur (voiture, minibus voiturette de golf, etc…).

Enfin, nous autorisons les entraineurs ou bénévoles désignés par le Golf de Poitiers-Châlons, à prendre toutes les mesures nécessaires d’urgence en cas d’accident survenant à notre fils / fille\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

**Autorisation parentale droit à l’image**

Dans le cadre de ces différentes activités sportives, notre association peut être amenée à réaliser des photographies ou des vidéos sur lesquelles votre enfant apparaît. Notre club peut également être sollicité par la presse.

La loi relative au droit à l’image oblige les responsables de notre association à demander une autorisation écrite pour la prise de vue et la diffusion de ces prises de vue. Cette autorisation est valable :

* Pour la réalisation de photos ou films dans le cadre des activités de notre association
* Pour la diffusion des prises de vue :

par le Président du club, les employés, et par les journalistes.

(support papier ou informatique : plaquette, site internet, newsletter, réseaux sociaux, article presse)

* Pour des expositions relatives à notre association (salons)

Cette autorisation est valable pour la saison 2023-2024 et pourra être révoquée à tout moment.

Fait à :

Signatures des parents

**Loi informatique et libertés**

Les signataires des présentes autorisent le traitement informatisé des données personnelles de l’enfant par la ffgolf et l’association sportive de Poitiers-Châlons.

Les élèves possèdent un droit d’accès de rectification et d’opposition aux informations les concernant et faisant l’objet d’un traitement informatisé de la ffgof.

Si le titulaire de l’autorité parentale ne souhaite pas que les coordonnées puissent être communiquées aux différents organismes sportifs fédéraux, il doit le signaler par écrit auprès du responsable de l’école de Golf.

Signatures des parents : Signature du responsable de l’école de Golf :

Numéro de téléphone parent 1 : Numéro de téléphone parent 2 :

Email 1 : Email 2 :

Souhaite recevoir la newsletter du club par mail : OUI NON

Souhaite recevoir les informations du club par SMS : OUI NON

**Charte de l’École de Golf**

**Ponctualité**

Les jeunes doivent se présenter à l’accueil du golf 10min avant le début du cours et ne pas partir avant le terme de celui-ci.

Lors d’une animation ou d’une compétition, les jeunes doivent se présenter au minimum 45min avant l’heure de départ afin de pouvoir s’échauffer et se préparer au mieux.

A titre d’information, un joueur expérimenté dispose en moyenne d’une préparation équivalente à une heure.

**Correction & Respect**

Avoir un comportement qui ne puisse nuire à la sécurité ; ni au bon déroulement des séances.

Respecter le personnel du golf, les membres, le parcours, ainsi que les espaces mis à leur disposition.

**Matériel**

Respecter le matériel de prêt et le ramener propre en fin de séance.

**Téléphone**

Les portables devront être mis sur silencieux et ne seront pas utilisés pendant toute la durée des séances.

**Alimentation**

Les jeunes doivent toujours disposer d’une bouteille d’eau.

Les sodas et boissons sucrées ne sont pas autorisées.

Pour les phases de jeu sur le parcours, les collations hors encas sportifs (fruits, barres céréales) ne sont pas autorisées. Pour les séances de cours, les collations ne sont pas nécessaires.

Tenue

Les joueurs doivent porter une tenue vestimentaire correcte et en lien avec les codes de notre sport.

* Pour les cours : Débardeurs et shorts trop court ne sont pas autorisés.
* Pour les compétitions en extérieur : La tenue ou le polo logotés du golf sont obligatoire.

Les joueurs doivent être équipés de tenues leur permettant de pratiquer leur sport d’extérieur par tous les temps :

* Casquette pour se protéger du soleil.
* Vêtement imperméable en cas de pluie.
* Vêtements chauds permettant de réaliser le mouvement sans contraintes.

Esprit sportif

Pour les jeunes autonomes qui sont présents hors des créneaux d’école de golf, il est demandé de passer un maximum de temps à pratiquer l’activité golf (entraînement autonome ou jeu avec ses camarades).

**Les regroupements « ECRAN »** (portables/tablette/etc) à l’intérieur ou l’extérieur du Club House ne sont pas autorisés et ne servent pas l’évolution sportive de nos jeunes.

**Signature des parents :**

